

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 4 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.
Secrétaire de Séance : M. Duparc

Présents : Mmes Morel et Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Meresse, Amarin, MM. Aymont, Ameno, Vesin,

Excusés : Mmes Fallot, Vernaz,

Absents : Mme Bigot, Dalmedo, M. Carlod, Deville

Ordre du Jour :

- Compte-rendu d'activités -

1. Désignation du secrétaire de séance

M. André Duparc est désigné secrétaire de séance.

2. Vote des taux d'imposition 2017 des quatre taxes directes locales

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2017 les taux des contributions directes à leur niveau 2016 compte tenu des changements de périmètre et de régime fiscal constatés pour le 1^{er} janvier 2017, soit :

Taxe d'habitation	12.82%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.52%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.66%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** comme suit les taux, compte tenu de l'évolution des bases d'imposition notifiées par les services fiscaux

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du C.M.	Produit voté
Taxe d'habitation	3 146 000.00	12.82%	403 317.00
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 649 000.00	8.52%	225 695.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46 300.00	43.66%	20 215.00

- **PORTE** le montant des contributions directes, au titre de l'exercice 2017, à 649 227.00 €.

3. Affectation des résultats 2016 de la Commune

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de : 891 400.25 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice</u>	891 400.25
B <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0.00€
ligne 002 du compte administratif	
C Résultat à affecter= A+B (hors restes à réaliser)	891 400.25
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	725 141.47
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-442 460.23
Besoin de financement F=D+E	-1 607 353.34
Affectation en réserves R 1068 en investissement	891 400.25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 1068, en investissement.

4. Vote du Budget Primitif 2017 de la Commune et du BP du lotissement Pré Fleuri

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Primitif et le budget annexe : « Lotissement, Pré Fleuri » dont l'équilibre s'établit comme suit :

Budget Primitif :

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	2 416 146.72
Section d'investissement	2 838 119.63

Budget annexe : « Lotissement, Pré Fleuri »:

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	315 968.18
Section d'investissement	8 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif et le budget annexe : « Lotissement, Pré Fleuri ».

La séance du conseil municipal est levée à 21h30.
